



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2007

Pays : Andorre

Correspondant national

Nom Prénom : **OBIOLS Carme**

Profession : **Secrétaire Générale**

Organisation : **Conseil Supérieur de la Justice**

E-mail : **Con.sup.justicia@andorra.ad**

N° Téléphone : **+376 807 390**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

81222

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat/le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

| | Montant |
|------------------------------|-----------|
| Niveau national | 340496000 |
| Niveau territorial / entités | |

3) PIB par habitants (en €)

29621,00

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

20424,00

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2007

Veillez indiquer les sources des questions 1 à 4

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 2. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

5941464,33

7) Veuillez préciser

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veuillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés:

| | | |
|---|---|------------|
| Budget public annuel alloué aux salaires (bruts) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 4918539,42 |
| Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance) | <input type="checkbox"/> Oui | |
| Budget public annuel alloué aux frais de | <input type="checkbox"/> Oui | |

justice

| | | |
|---|---|-----------|
| Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 469420,52 |
| Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux) | <input type="checkbox"/> Oui | |
| Budget public annuel alloué à la formation | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 20850,00 |
| Autres (Veuillez préciser) | <input type="checkbox"/> Oui | |

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années)

2002----- 4.445.967,69
 2003-----4.503.464,19
 2004-----4.874.161,65
 2005-----5.366.840,62
 2006-----5.941.464,33

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

en matière pénale ?

en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

En matière civile, il existe une loi de taxes qui fixe le montant en fonction de la matière à traiter.

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)

300000,00

14) Si possible, veuillez préciser

| | le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales | le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales |
|---------|--|---|
| Montant | | |

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)

544857,76

17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

| | Préparation du budget global des tribunaux | Adoption du budget global des tribunaux | Gestion et répartition du budget entre les tribunaux | Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national |
|--------------------------------------|--|---|--|--|
| Ministère de la justice | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre ministère | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Parlement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cour Suprême | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Conseil Supérieur de la Magistrature | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tribunaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Organisme d'inspection | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (suite de la question 18):

L'article 36 de la loi qualifiée de la justice (LQJ) c'est à partir des propositions budgétaires annuelles qui lui seront adressées par tous les présidents de juridiction que le Conseil Supérieur de la justice élaborera un projet de budget global de fonctionnement de l'administration de la justice et dans les délais prévus par la Loi générale des finances publiques, il le transmettra ensuite au gouvernement, ou au ministère cométant d'accord avec la Constitution. Selon un arrêt du Tribunal Constitutionnel du 16 décembre 1994 "le législateur... n'a pas voulu attribué au Conseil Supérieur de la Justice ni l'exécution ni la gestion du budget de la justice qui appartient au gouvernement".

L'adoption du budget incombe au Parlement

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- **les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**
- **si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires**

Veillez indiquer les sources pour les questions 6, 7, 13 et 16

2. Accès à la justice

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

| | Affaires pénales | Affaires autres que pénales |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Représentation devant les tribunaux | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Conseil juridique | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

21) Si autres, veuillez préciser (suite de la question 20) :

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

La loi de taxe prévoit que le bénéficiaire de l'aide judiciaire ne paie pas les dépens.

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

En Andorre, l'exécution est faite par le juge en liaison avec l'avocat d'office.

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local:

| | Nombre |
|-----------------------------|-----------|
| Total | s/chiffre |
| En matière pénale | |
| En matière autre que pénale | |

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

| | Non | Oui | Total |
|-------------------------------|-----|-----|-------|
| en matière pénale ? | | X | |
| en matière autre que pénale ? | | X | |

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

- Oui
 Non

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte tribunal/organe externe ?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

- Oui
 Non

Veillez préciser :

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

| | oui | non |
|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| en matière pénale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| en matière autre que pénale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

La décision judiciaire détermine laquelle des parties devra payer les dépens et frais judiciaires ou établir une spéciale condamnation aux frais ou même peut déclarer les frais d'office.

En matière pénale: le bénéfice de la justice gratuite se trouve réglé dans le règlement qui régle le bénéfice de la justice gratuite en matière pénale du 1 mars 2000 (BOPA 11/2000) et dans le règlement d'assistance juridique d'office devant l'autorité judiciaire et devant les services de police.

En matière civile ou autre: ce sont les articles 99 de la LQJ et 100 de la Loi Transitoire des procédures judiciaires (LTPJ) qui le prévoient.

Veillez indiquer les sources pour les questions 24 et 26

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement (Veillez précisez les adresses Internet) :

- aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? oui www.bopa.ad
- à la jurisprudence des hautes juridictions ? oui www.justicia.ad
- à d'autres documents (par exemple formulaires) ? oui

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

| | Dispositif d'information | Modalités d'audition | Droits procéduraux | Autres |
|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Victimes de viol | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Victimes du terrorisme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Enfants/Témoins/Victimes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Victimes de violence domestique | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Minorités ethniques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Personnes handicapées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Délinquants mineurs | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

- Oui
 Non

si oui, veuillez préciser :

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Le code de procédure pénale prévoit notamment que le Procureur doit exercer l'action civile quand la victime ne s'est pas constituée ou a renoncé à son action.

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez spécifier :

Le code de procédure pénale andrran ne permet pas le classement sans suite d'une affaire par le Procureur . Pas d'opportunité des poursuites dans ce modèle. Toutefois chaque victime a la possibilité de saisir directement le juge.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
- non exécution des décisions de justice?
- arrestation injustifiée ?
- condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

Article 10 de la LQJ (procédure sur le mauvais fonctionnement de la justice ou pour erreur judiciaire en responsabilité de l'état.)

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- Enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- Enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc :

Aucune enquête d'aucun type.

42) Si possible, veuillez préciser :

| | Oui (Enquêtes systématiques : par exemple annuelles) | Oui (enquêtes occasionnelles) |
|----------------------------------|--|-------------------------------|
| Enquêtes au niveau national | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Enquêtes au niveau des tribunaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte sur la performance (par exemple la durée des procédures) ou sur le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge)?

- Oui
 Non

44) Si oui, veuillez préciser :

| | Délai pour répondre (Oui) | Délai pour traiter la plainte (Oui) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Tribunal concerné | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Instance supérieure | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ministère de la Justice | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Conseil supérieur de la magistrature | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres organisations extérieures (ex. médiateur) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Pouvez-vous donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau)

| | Nombre total |
|--|--------------|
| Tribunaux: de droit commun de 1ère instance (entités juridiques) | 1 |
| Tribunaux: spécialisés de 1ère instance (entités juridiques) | 0 |
| Tous les tribunaux (implantations géographiques) | 1 |

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés)

En Andorre il n'existe qu'un Tribunal de première Instance qui s'appelle la Batllia. Dans cette juridiction il existe une chambre civile, une chambre pénale, une chambre administrative, une chambre des mineurs et finalement une chambre spéciale à l'instruction.

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

Oui

Non

Si oui, veuillez spécifier :

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant :

| | Nombre |
|--------------------------------------|--------|
| un recouvrement d'une petite créance | 1 |
| un licenciement | 1 |
| un vol avec violence | 1 |

Veillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

Veillez indiquer les sources pour la question 45

3. 1. 2. Juges, personnels tribunaux

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

22

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

| | Nombre |
|---|--------|
| donnée brute | 2 |
| si possible, donnée en équivalent temps plein | |

51) Veuillez préciser (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez préciser (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

0

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

56) Si possible, pouvez-vous distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes:

- | | | |
|---|---|----|
| personnels non juge (Rechtspfleger), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours | <input type="checkbox"/> Oui | |
| personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 79 |
| personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 22 |
| personnels techniques | <input type="checkbox"/> Oui | |

Veillez indiquer les sources pour les questions 49, 50, 52, 53 et 55

Conseil Supérieur de la Justice

3. 1. 3. Procureurs

57) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

4

58) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez spécifier :

59) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

4

Veillez indiquer les sources pour les questions 57 et 59

Conseil Supérieur de la Justice

3. 1. 4. Budget et Nouvelles technologies

60) Qui est responsable du budget du tribunal ?

| | Préparation du budget | Arbitrage et répartition du budget | Gestion quotidienne du budget | Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Conseil d'administration | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Président du tribunal | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Directeur administratif du tribunal | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Greffier en chef | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

61) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

| | 100% des tribunaux | +50% des tribunaux | -50% des tribunaux | - 10 % des tribunaux |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Traitement de texte | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Base de données électronique pour la jurisprudence | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dossiers électroniques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| E-mail | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Connexion internet | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

| | 100% des tribunaux | +50% des tribunaux | -50% des tribunaux | -10% des tribunaux |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Enregistrement des affaires | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Système d'information sur la gestion du tribunal | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Système d'information financière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

| | 100% des tribunaux | +50% des tribunaux | -50% des tribunaux | -10% des tribunaux |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Formulaire électronique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Site internet spécifique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres moyens de communication électronique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

65) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire? (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution :

Consell Superior de la Justícia

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Veuillez indiquer les sources pour les questions 62, 63 et 64

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

66) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

- Oui
 Non

67) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre?

Veuillez préciser:

Une fois par an mais le CSJ peut demander ces renseignements aux présidents de juridictions quand il le croit nécessaire.

68) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

Oui

Non

Veillez préciser

69) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance?

Oui

Non

70) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice.

Nouvelles affaires

Durée des procédures (délais)

Affaires terminées

Affaires pendantes et stocks d'affaires

Productivité des juges et des personnels des tribunaux

Pourcentage d'affaires traitées par un juge unique

Exécution des décisions pénales

Satisfaction du personnel des tribunaux

Satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

Qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux

Coûts des procédures judiciaires

Autre

Veillez préciser:

71) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge?

- Oui
 Non

72) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux ?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple ministère de la Justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature)
 autre

Veuillez préciser

74) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :**75) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performances des tribunaux :**

- le Conseil supérieur de la Magistrature
 le Ministère de la Justice
 un organe d'inspection
 la Cour Suprême
 un organe d'audit extérieur
 autre?

Autre, veuillez préciser :

CSJ L'article 89 de la Constitution précise que le CSJ en tant que organe de représentattion, gouvernement et administration de l'organisation judiciaire veille sur l'indépendance et le bon fonctionnement de la justice. Donc dans cette fonction de veille sur le bon fonctionnement le CSJ peut demander des informations d'évaluation.

L'article 41 de la LQJ: En commençant l'année judiciaire, aura lieu l'acte solennel de rentrée dans lequel le Président du CSJ présentera le mémoire sur l'Etat et le fonctionnement de l'Administration de JUstice. Le Procureur Général présentera aussi un mémoire annuel de son activité exposant son critère sur l'évolution de la criminalité et sur la prévention.

76) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Malheureusement il faut le reconnaître nos statistiques ne se soucient que de critères quantitatifs.

77) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

Oui

Non

78) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

en matière civile ?

en matière pénale ?

en matière administrative ?

79) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Mais notre système informatique le permettrait, c'est une question que l'on pourrait débattre très prochainement.

80) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

- Oui
 Non

Veillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation) :

81) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Il existe un outil statistique qui permet de mesurer notamment le nombre de rapports global ainsi que le nombre de rapports et /ou d'autres activités (audiences, procédures rapides...) du Ministère Public.

Par ailleurs, le Ministère Public est tenu, de par la loi, d'exposer au début de chaque année judiciaire, début octobre, un rapport global et public sur son activité de l'année écoulée et son analyse des évolutions de la délinquance ainsi que du traitement judiciaire de celle-ci

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

Veillez indiquer les sources pour les questions 70, 71, 72 et 76

CSJ et Ministère Public

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

82) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience? (jugements par défaut)

6,3%

83) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année) :

84) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence :

| | Affaires déclarées irrecevables par la Cour | Règlements amiables | Jugements constatant une violation | Jugements constatant une non violation |
|--|---|---------------------|------------------------------------|--|
| Procédures civiles - Article 6§1 (durée) | | | | |
| Procédures civiles - Article 6§1 (non exécution) | | | | |
| Procédures pénales - Article 6§1 (durée) | | | | |

Veuillez indiquer les sources pour les questions 82 et 84

Au courant de l'année 2006 5 affaires ont été introduites devant la Cour et en 2007 3 de plus mais sur ces 8 affaires aucune ne concerne la durée de la procédure ou la non exécution.

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

85) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

Si oui, veuillez préciser :

En 2007, a été adopté un texte pour l'injonction de payer en matière civile.
 En matière pénale il s'agit de la procédure de l'ordonnance pénale

86) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
 en matière pénale (petites infractions) ?
 en matière administrative ?

Si oui, veuillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

87) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles et administratives**88) Nombre total d'affaires en 1^{ère} instance (contentieuses et non contentieuses);
(veuillez compléter le tableau)**

| | | | | |
|--|-------------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|
| | Affaires pendantes au 1 | Nouvelles d'affaires | Décisions au fond | Affaires pendantes au 31 |
|--|-------------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|

| | janvier 2006 | | | décembre 2006 |
|---|--------------|------|------|---------------|
| Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives(1-7) | 3299 | 3321 | 3266 | 3354 |
| 1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses* | 1621 | 1321 | 1177 | 1765 |
| 2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses* | 51 | 451 | 446 | 56 |
| 3 Affaires relatives à l'exécution | 1524 | 1378 | 1461 | 1441 |
| 4 Affaires relatives au registre foncier** | | | | |
| 5 Affaires relatives au registre du commerce** | | | | |
| 6 Affaires administratives* | 103 | 171 | 182 | 92 |
| 7 Autres | | | | |
| Nombre total d'affaires pénales (8+9) | | | | |
| 8 Affaires pénales (infractions graves) | 240 | 188 | 228 | 200 |
| 9 Petites infractions | 383 | 544 | 456 | 246 |

89) * Les affaires mentionnées aux catégories 3 à 5 (exécution, registre foncier, registre du commerce) sont exclues de ce total et doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires mentionnées à la catégorie 6 (affaires administratives) sont exclues de ce total pour les pays disposant de tribunaux spécialisés ou d'unités spécialisées au sein des juridictions.

**** s'il y a lieu**

Remarque : pour les affaires pénales il peut y avoir une difficulté de classification entre affaires pénales graves et petites infractions. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative). Veuillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires reportées dans la catégorie affaires pénales (infractions graves) et les affaires à reporter dans la catégorie "petites infractions".

Explication

Le code pénal andorran fait une distinction fondamentale entre les délits majeurs, les délits mineurs et contraventions pénales (petites infractions). Nous avons inclus dans le concept "affaires graves" les délits majeurs auxquels le code pénal andorran prévoit une peine allant jusqu'à 25 ans de prison et dans le concept "petites infractions" les délits mineurs auxquels le code pénal andorran prévoit jusqu'à 2 ans de prisons et les contraventions pénales (petites infractions).

90) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses); (veuillez compléter le tableau)

| | Affaires pendantes au 1 janvier 2006 | Nouvelles d'affaires | Décisions au fond | Affaires pendantes au 31 décembre 2006 |
|--|--------------------------------------|----------------------|-------------------|--|
| Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (1-7) | | 372 | 267 | |
| 1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses* | | | | |
| 2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses* | | | | |
| 3 Affaires relatives à l'exécution | | | | |
| 4 Affaires relatives au registre foncier** | | | | |
| 5 Affaires relatives au registre du commerce** | | | | |
| 6 Affaires administratives | | | | |
| 7 Autres | | | | |
| Nombre total | | | | |

| | | | | |
|---|----|-----|-----|----|
| d'affaires pénales (8+9) | | | | |
| 8 Affaires pénales (infractions graves) | 8 | 51 | 45 | 14 |
| 9 Petites infractions | 39 | 119 | 110 | 64 |

91) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses);

(veuillez compléter le tableau)

| | Affaires pendantes au 1 janvier 2006 | Nouvelles d'affaires | Décisions au fond | Affaires pendantes au 31 décembre 2006 |
|--|--------------------------------------|----------------------|-------------------|--|
| Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (1-7) | | | | |
| 1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses* | | | | |
| 2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses* | | | | |
| 3 Affaires relatives à l'exécution | | | | |
| 4 Affaires relatives au registre foncier** | | | | |
| 5 Affaires relatives au registre du commerce** | | | | |
| 6 Affaires administratives | | | | |
| 7 Autres | | | | |
| Nombre total d'affaires pénales (8+9) | | | | |
| 8 Affaires pénales (infractions graves) | | | | |
| 9 Petites infractions | | | | |

92) Nombre d'affaires de divorces, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçus et traités par les tribunaux de 1ère instance (compléter le tableau)

| | Affaires pendantes au 1er janvier 2006 | Affaires nouvelles | Décisions | Affaires pendantes au 31 décembre 2006 |
|-----------------------|--|--------------------|-----------|--|
| Divorces | | | | |
| Licenciements | | | | |
| Vols avec violence | | 19 | | |
| Homicides volontaires | | 1 | | |

93) Durée moyenne des procédures (à partir de la date de saisine du tribunal)

| | % des décisions ayant fait l'objet d'un appel | % d'affaires pendantes de plus de 3 ans | 1ère instance | 2ème instance | Total de la procédure |
|-----------------------|---|---|---------------|---------------|-----------------------|
| Divorces | | | | | |
| Licenciements | | | | | |
| Vols avec violence | | | | | |
| Homicides volontaires | | | | | |

94) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce:

95) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? (veuillez décrire

la méthode de calcul)**96) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):**

- diriger ou superviser l'enquête policière
- faire des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser:

En Andorre le Procureur n'a pas l'opportunité des poursuites. Le Ministère Public peut examiner des plaintes présentées autant par des organismes institutionnels que par des particuliers. L'ensemble de plaintes présentées est examiné par le Ministère Public, qui peut ordonner une enquête préliminaire. Si le Ministère Public considère que les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale il transmet le dossier à la Batllia (juge d'instruction) qui poursuit l'affaire, dans le cas où le procureur considère que l'affaire ne constitue pas une infraction pénale il classe lui même la plainte, en communiquant au plaignant la décision adoptée.

97) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

Le Procureur intervient obligatoirement dans toutes les procédures civiles lorsque sont concernés mineurs, absents, incapables ou personnes qui nécessitent une protection. Il intervient également dans les affaires relatives à la filiation ainsi qu'à l'équateur.

98) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter ce tableau :

| | Reçues par le Procureur | Classées sans suite par le Procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié | Classées sans suite par le Procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit | Classées sans suite par le Procureur pour raison d'opportunité | Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le Procureur | Portées par le Procureur devant les tribunaux |
|--|-------------------------|---|--|--|---|---|
| Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance | 36 | | | | | 21 |

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- **les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**

L'organisation judiciaire andorrane ne connaît pas d'une troisième instance juridictionnelle ordinaire. Cependant le Tribunal CONstitutionnel peut être saisi in fine sur la base des atteintes aux droits fondamentaux.

Veillez indiquer les sources pour les questions 92 à 94 et question 98

Fiscalia General (Procureure général) pour les données qui concerne la matière pénale.

Nous n'avons encore pas reçu toutes les données concernant la juridiction de première instance.

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

99) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser :

100) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges ?
- une instance composée seulement de non juges
- une instance composée de juges et de non juges ?

101) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges :

102) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? (Veuillez préciser)**103) Comment sont recrutés les procureurs ?**

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser :

104) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée de seulement de non procureurs?
- une instance composée de procureurs et de non procureurs?

105) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

106) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? (veuillez préciser)

Actuellement c'est le Consell Supérieur qui possède cette compétence.

107) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

108) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs ?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

109) Si non, qu'elle est la durée du mandat ?

Est-il renouvelable ?

pour les juges

oui, veuillez
préciser la durée 6 ans

pour les procureurs

oui, veuillez
préciser la durée 6 ans

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Les juges sont nommés par un organisme indépendant le Consell Superior de la Justícia celui-ci comprend 5 membres. La sélection des juges de première instance se fait par concours public parmi des candidats de nationalité andorrane qui doivent posséder obligatoirement la maîtrise en droit ou diplôme équivalent. Les épreuves sont notées par des Magistrats du Tribunal Supérieur de la Justice. Et le Consell Superior de la Justícia nomme le candidat à juge qui à la meilleure note globale. Pour les Procureurs ils sont recrutés sur la même méthode mais c'est le gouvernement qui les propose et c'est le Consell Superior de la Justícia qui les nomme.

La formation initiale prévoit des stages dans des tribunaux de 1ère. instance français et/ou espagnols. La formation continue est possible grâce à la possibilité que nous offre aussi bien l'Ecole Nationale de la Magistrature en France que l'Escuela nacional del Poder Judicial en Espagne ou encore les centres d'études juridiques de Catalogne.

Une large réflexion est actuellement en cours afin d'instituer un statut des magistrats et des procureurs pour supprimer la durée déterminée des mandats.

5. 1. 2. Formation

110) Nature de la formation des juges.**Est-elle obligatoire?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

111) Fréquence de la formation des juges :

| | Annuelle | Régulière | Occasionnelle |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Formation initiale | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue générale | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue pour des fonctions spécialisées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue pour des fonctions spécifiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

112) Nature de la formation des procureurs.**Est-elle obligatoire?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques (ex. procureur général et/ou gestionnaires)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

113) Fréquence de la formation des procureurs :

| | Annuelle | Régulière | Occasionnelle |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Formation initiale | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue générale | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue spécialisée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue pour des fonctions spécifiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Une réflexion est aussi en cours sur la possibilité de bien établir une planification de la formation initiale. Par ailleurs la formation continue est largement suivie et consiste à 2 ou 3 semaines de formation par an, soit en France et /ou en Espagne.

5. 2. Exercice de la profession

5. 2. 1. Salaires

114) Salaires des juges et des procureurs (compléter le tableau)

| | Salaire annuel brut (Euro) | Salaire annuel net (Euro) |
|---|----------------------------|---------------------------|
| Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière | 67581,28 | 63526,40 |
| Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours | 36429,77 | 34243,99 |
| Procureur au début de sa carrière | 67581,28 | 63526,40 |
| Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours | 100100,00 | 93999,9 |

115) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages suivants :

| | Juges | Procureurs |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Imposition réduite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Retraite spécifique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Logement de fonction | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre avantage financier | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

116) Si autre avantage financier, veuillez précisez :

117) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres professions suivantes :

| | Oui rémunéré | Oui non rémunéré | Non |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Enseignement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Recherche et publication | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Arbitrage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Fonction culturelle | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre fonction | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

118) Si autre fonction, veuillez préciser

119) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres professions suivantes :

| | Oui rémunéré | Oui non rémunéré | Non |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Enseignement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Recherche et publication | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Arbitrage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Fonction culturelle | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre fonction | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

120) Si autre fonction, veuillez préciser :

121) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Veuillez indiquer la source pour la question 114

Consell Superior de la Justícia

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

122) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser :

Le Consell Superior de la Justícia

123) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:

Le Consell Superior de la Justícia

124) Types de procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des juges et des procureurs : nombre de procédures disciplinaires intentées

| | Juges | Procureurs |
|---------------------------------|-------|------------|
| Nombre total (1+2+3+4) | 0 | 0 |
| 1. Faute déontologique | 0 | 0 |
| 2. Délit pénal | 0 | 0 |
| 3. Insuffisance professionnelle | 0 | 0 |
| 4. Autre | | |

125) Types de procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des juges et des procureurs : nombre de sanctions prononcées

| | Juges | Procureurs |
|---|-------|------------|
| Nombre total (total 1 à 9) | 0 | 0 |
| 1. Réprimande | | |
| 2. Suspension | | |
| 3. Révocation | | |
| 4. Amende | | |
| 5. Diminution de salaire temporaire | | |
| 6. Rétrogradation de poste | | |
| 7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement | | |
| 8. Démission | | |
| 9. Autre | | |

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

La responsabilité disciplinaire des juges sera exigée opar le CSJ moyennant l'instruction d'un dossier disciplinaire ouvert sur l'initiative du CSJ, à la demande de la personne intéressée, d'un citoyen connaisseur des faits , du Ministère Public ou du Président du Tribunal compétent. Lorsque le CSJ aura accordé l'ouverture d'un dossier disciplinaire, il désignera un de ses membres comme instructeur. La procédure jusqu'à la décision ne peut durer plus de 3 mois. L'instructeur pratiquera toutes les preuves tendant à éclaircir les faits et à déterminer les responsabilités, formulera les charges, et en donnera connaissance au Ministère Public et à l'intéressé.

Le Ministère public rendra son rapport dans les 8 jours dans lequel il pourra demander que d'autres preuves soient acceptées. Même procédure pour l'intéressé. L'instructeur décidera sur la pertinence des preuves proposées et disposera leur pratique. Pratiquées les preuves admises, l'instructeur déposera le dossier devant le CSJ. Lequel après avoir entendu l'intéressé rendra sa décision définitive. La décision n'est pas susceptible d'une révision juridictionnelle. Sont considérées fautes très graves: l'infraction aux incompatibilités, l'ignorance inexcusable des lois et des procédures et comme fautes graves, le manque d'assistances injustifiées ou réitérées aux audiences publiques.

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

126) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays

132

127) Ce chiffre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

128) Nombre de conseillers juridiques

0

129) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ?

- Affaires civiles*
 Affaires pénales - Défendeur*
 Affaires pénales - Victime*
 Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

130) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

Veuillez préciser :

Col.legi d'Advocats d'Andorra (Ordre des avocats andorrans)

Veillez indiquer la source pour la question 126

Col.legi d'avocats d'Andorra

6. 1. 2. Formation

131) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

132) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- oui
 Non

133) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

134) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

- Oui

Non

135) Les honoraires des avocats sont-ils :

- réglementés par la loi ?
 réglementés par le Barreau ?
 librement négociés ?

6. 2. Evaluation

6. 2. 1. Plaintes et sanctions

136) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
 Non

137) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
 le législateur ?
 autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

138) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- la prestation de l'avocat ?
 le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

139) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires :

- le juge ?
- le ministère de la Justice ?
- une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

L'ordre des avocats

**140) Procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des avocats :
Procédures disciplinaires initiées**

| | Faute déontologique | Insuffisance professionnelle | Délit pénal | Autre |
|---------------|---------------------|------------------------------|-------------|-------|
| Nombre annuel | 0 | 0 | 0 | 0 |

**141) Procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des avocats :
Types de sanctions prononcées**

| | Réprimande | Suspension | Révocation | Amende | Autre |
|---------------|------------|------------|------------|--------|-------|
| Nombre annuel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Le barreau compte avec un bâtonnier, un secrétaire, un trésorier et 4 membres.

7. Modes alternatifs de règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

142) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

| | Possibilité de médiation privée ou médiation annexée au tribunal | Médiateur privé | Instance publique | Juge | Procureur |
|------------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Affaires civiles et commerciales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Affaires familiales (ex: divorces) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Affaires administratives | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Licenciements | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Affaires pénales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

143) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez spécifier :

144) Pouvez-vous donner des informations sur les médiateurs accrédités ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez indiquer le nombre de médiateurs :

145) Pouvez-vous donner des informations sur le nombre total de procédures de médiation concernant :

- les affaires civiles ? oui, nombre :
- les affaires familiales ? oui, nombre :
- les affaires administratives ? oui, nombre :

les affaires de licenciements ?

oui,
nombre :

les affaires pénales ?

oui,
nombre :

Veillez indiquer la source pour la question 145

Nous ne disposons d'aucun système de modes alternatifs de règlement des litiges.

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

146) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives de règlement des litiges (par ex. arbitrage) ? Veuillez spécifier :

0

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système de modes alternatifs de règlements des litiges et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

147) Nombre d'agents d'exécution

5

148) Les agents d'exécution sont-ils :

- des juges ?
- des huissiers de justice exerçant en profession libérale ?
- des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
- d'autres agents d'exécutions ?

Veuillez préciser leur statut :

Ce sont des fonctionnaires faisant partie des effectifs de l'Administration de la justice sous l'autorité du juge rapporteur en première instance.

149) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
- Non

150) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
- une instance régionale ?
- une instance locale ?

151) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui
- Non

152) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
- librement négociés ?

Veillez indiquer la source pour la question 147

8. 1. 2. Supervision**153) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
- Non

154) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
- le juge ?
- le ministère de la Justice ?
- le procureur ?
- autre ?

Veillez préciser :

Le juge rapporteur de l'affaire civile en première instance

155) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
- Non

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

156) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Veuillez indiquer les sources pour les questions 155 et 156

CSJ

8. 1. 3. Plaintes et sanctions

157) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ? (Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum)

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Veuillez préciser:

Absence de toute exécution car débiteur insolvent ou ne résidant plus dans la Principauté.

Pour ce qui est de la durée excessive souvent le débiteur qui n'est pas insolvent s'exécute de façon fractionnée qui selon la somme due peut se prolonger dans le temps.

158) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

159) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
 pour les affaires administratives ?

160) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

- entre 1 et 5 jours ?
 entre 6 et 10 jours ?
 entre 11 et 30 jours ?
 plus ?

Veuillez préciser :

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution:

- | | |
|------------------------------|---|
| Faute déontologique | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Insuffisance professionnelle | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Délit pénal | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Autre | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |

162) Sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :

- | | |
|------------|---|
| Réprimande | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Suspension | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Révocation | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Amende | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |
| Autre | <input type="checkbox"/> oui, nombre : |

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

La signification du procès verbal d'exécution se fait de façon presque immédiate après la demande du créateur, Mais l'exécution postérieure dépend beaucoup de la situation économique du débiteur et de son patrimoine.

Veillez indiquer les sources pour les questions 157 et 160

CSJ

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

163) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur).

Il s'agit du rapporteur du jugement de première instance pour les contraventions pénales et les délits mineurs (Batllia d'Andorra). Pour ce qui est des délits majeurs (crimes) la compétence revient au Tribunal de Corts qui juge en première instance ce genre de délits.

164) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- **les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

165) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non, allez à la question 170.

- Oui
 Non

166) Les notaires ont-ils un statut :

privé (sans contrôle par une autorité publique)?

oui,
nombre :

de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?

oui,
nombre :

public ?

oui, 4
nombre :

autre ?

oui,
nombre et
précisez :

167) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veillez préciser :

Selon la loi 8-11-98 le notaire est un professionnel du droit investit de fonction publique qui de conformité avec les dispositions légales en vigueur, a l'autorité pour authentifier des contrats et autres actes extrajudiciaires, en conservant leurs protocoles et en expédiant les copies.

Veillez indiquer la source pour la question 166

Bulletin officiel de la Principauté d'Andorre

9. 1. 2. Supervision

168) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

Oui Non**169) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires :** une instance professionnelle ? le juge ? le ministère de la Justice ? le procureur ? autre ?

Veuillez préciser :

Il en existe plusieurs: 1) Selon l'article 12 de la loi du notariat "dans la première semaine de chaque mois, les notaires présentent au juge Président un index, en double exemplaire des instruments autorisée durant le mois précédent, dans lequel figure le numéro du protocole, la date, les noms des parties octroyantes, l'objet de l'acte ou contrat et le nombre de pages, pour qu'il soit tamponné et visé. Il en conserve un exemplaire et l'autre est déposé à la chambre des notaires."

En plus l'article 3-4 de la même loi rappelle que la négative du notaire de prêter ses services, sans cause justifiée ou la réalisation d'actes contraires à la présente loi donne droit à l'intéressé à formuler une demande juridictionnelle en réclamation de dommages intérêts et à la dépuraton de responsabilités devant la section administrative du tribunal de première instance (Batllia). Egalement la personne qui se sent lésée par le refus peut solliciter et obtenir en urgence une déclaration judiciare qui oblige le notaire à octroyer l'acte pour lequel il a été requis. La procédure sera urgente et préférentielle.

2) Parmi les fonctions attribuées à la Chambre des Notaires figure celle de "... réguler la déontologie et la discipline de la profession, ou encore celle de veiller pour l'application du barème des honoraires rémunérateurs. Aussi contre la négative du notaire de livrer les copies il y a lieu à un recours devant la même Chambre qui épuise la voie administrative préalable.

3) Leur nomination incombe au gouvernement.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus****- les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**

10. Fonctionnement de la justice

10. 1. Réformes envisagées

10. 1. 1. Réformes

170) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? (par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. ...) Si oui, veuillez préciser.

- 1) Modification de la Loi Qualifiée de la Justice qui définit un système qui n'est pas tout à fait flexible.
- 2) Travail sur la préparation d'un cadre législatif qui gèrerait la carrière judiciaire de nos juges, leur statut, leur formation, leur avancement...
- 3) Réadapter toute la procédure civile en introduisant le référé, l'injonction de payer (qui est déjà une réalité pour les demandes jusqu'à 3000.00 €, en créant la fonction d'huissier pour l'exécution civile, en prévoyant peut être des modes alternatifs de règlement des conflits...
- 4) travail sur l'indépendance budgétaire de l'Administration de la Justice